SAISON 2018/2019
DECLARATION D'ENTENTE

(Ce formulaire n'est pas un engagement mais doit obligatoirement être utilisé pour que l'Entente soit prise en compte)

Conformément à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la FFF, de l'article 4 des Règlements des Compétitions du DFSM et aux Règlements ''Accessions/Descentes'' du DFSM, les Ententes de Clubs sont autorisées dans l'ensemble des championnats et critériums organisés par le DFSM sous certaines conditions et notamment :

- Les ententes sont annuelles, renouvelables.
- Les ententes doivent obtenir l'accord du Comité Directeur du District.
- Les joueurs des ententes conservent leur qualification à leur propre club et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition.
- **L'engagement de l'équipe est du ressort exclusif d'un seul Club et une Entente est autorisée à pratiquer UNIQUEMENT en dernière division des championnats du District et ne peut prétendre à une accession en fin de saison.**

Les clubs soussignés déclarent constituer une Entente dans la catégorie .....
……

Le nom de l'Entente sera……..

L'Entente sera gérée par le club de ……..

Les couleurs de l'équipe seront ……..

Les rencontres auront lieu sur le stade……

Nom, Prénom et Signature du Président — Cachet du club

Club référent

Nom, Prénom et Signature du Président — Cachet du club

Club n°2

Nom, Prénom et Signature du Président — Cachet du club

Club n°3